



No de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LORRAINE TENUE LE 24 JANVIER 2024 À 8 H 30, À LA MAISON GARTH

### SONT PRÉSENTS :

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller  
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller  
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Me Gabrielle Ethier-Raulin, directrice des Services juridiques et greffière  
Me Audrey-Anne David, assistante-greffière

### SONT ABSENTES :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère  
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère  
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

1.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 8 h 51.

2.

2024-01-10

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté soit adopté tel que présenté.

3.

2024-01-11

### NOMINATION – Maire suppléant – Période du 24 janvier 2024 au 8 février 2024

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-11-243 nominant les maires et mairesses suppléants pour certaines périodes allant du 16 novembre 2021 au 18 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire ainsi que la mairesse suppléante nommée sont absents pour la période du 24 janvier 2024 au 8 février 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la période du 24 janvier 2024 au 8 février 2024;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**DE NOMINER** madame la conseillère Diane Desjardins Lavallée à titre de mairesse suppléante pour la période du 24 janvier 2024 au 8 février 2024.



N° de résolution  
ou annotation  
2024-01-12

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE – Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Acquisition d'afficheurs de vitesse et étude de signalisation et marquage du chemin de la Grande-Côte**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lorraine doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet mentionné en titre, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 38 516,63\$ \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 26 800 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lorraine doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette  
et **RÉSOLU** à l'unanimité

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière;

**DE CONFIRMER** sa contribution financière d'un montant de 6 700 \$ et son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

**D'AUTORISER** Madame Claudia Trottier, directrice du Service des travaux publics et infrastructures, à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

5.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

6.

2024-01-13

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE** la séance soit levée à 8 h 52.

  
Monsieur JEAN COMTOIS  
Maire

  
Me GABRIELLE ETHIER-RAULIN  
Greffière